



Ayant son siège social à Vancouver et comptant 28 155 employés, TELUS est l'une des plus importantes sociétés de communications au Canada. TELUS s'est démarquée en permettant à ses employés atteints d'arthrite de s'épanouir plus facilement dans la poursuite de leur carrière et par la même occasion, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts associés à l'absentéisme et au présentéisme.

TELUS vise une politique d'accommodement qui minimise les obstacles en milieu de travail. Par exemple, l'entreprise a mis sur pied un programme d'ergonomie qui a pour objectif de protéger les employés contre les risques de blessures musculo-squelettiques. Dans le dossier de candidature soumis par les employés de TELUS, une employée a confirmé au comité ACE que TELUS a offert au besoin des visites de contrôle d'un ergothérapeute afin de vérifier son état de santé et de déterminer si d'autres modifications de son espace de travail s'avéraient nécessaires. L'employée de TELUS attribue au processus d'examen continu et aux modifications subséquentes de son lieu physique de travail de l'avoir soulagé de

traumatismes liés au stress et d'avoir évité de possibles poussées de sa maladie.

TELUS offre un régime d'assurance-santé souple qui permet aux employés de choisir le type de couverture en fonction de leurs besoins particuliers, y compris de l'assurance-santé complémentaire, un compte de frais médicaux, de l'assurance-vie pour l'employé, le conjoint et les enfants et la prestation supplémentaire pour invalidité à long terme. TELUS offre des régimes d'assurance-médicaments offrant le remboursement des médicaments biologiques et autres médicaments contre l'arthrite.

L'engagement de l'entreprise envers le mieux-être de ses employés s'étend aux services de consultation confidentielle en santé, à la tenue de cliniques de dépistage sur le lieu de travail et à l'établissement de centres de mieux-être à neuf endroits différents et qui offrent une gamme de services complémentaires comme le dépistage, la vérification de la tension artérielle et du cholestérol, des événements et des ateliers axés sur la santé.



Selon Statistique Canada, 14,5 millions de personnes se rendent chaque jour au travail dans une petite ou moyenne entreprise. Et selon le Globe and Mail, les petites entreprises regroupent environ 4,6 millions d'employés, soit 31 pour cent de tous les travailleurs au Canada. Ces employeurs bénéficieront grandement d'avoir à leur emploi des personnes en santé puisqu'il est plus difficile pour une petite entreprise, contrairement aux grandes entreprises, d'absorber les coûts reliés à la santé, à la baisse de production et à l'absentéisme.

Le comité ACE reconnaît l'AFSC (Agriculture Financial Services Corporation) comme chef de file dans la catégorie de la moyenne entreprise pour son investissement dans la santé et le mieux-être de ses employés. Ayant son siège social à Lacombe, en Alberta, l'AFSC est une société d'état provinciale offrant aux producteurs agricoles, aux entreprises agroalimentaires et autres petites entreprises du secteur des prêts, de l'assurance récolte et un programme d'aide agricole en cas de catastrophe.

L'AFSC aide ses employés (environ 700 à plein temps) à concilier facilement travail et vie personnelle en leur offrant des horaires de

travail flexibles, des options de travail avec semaine écourtée ou compressée et un programme de congés personnels qui permet aux employés d'accumuler jusqu'à 15 jours de congés supplémentaires, chaque année.

Par le truchement de son régime de soins de santé, l'AFSC offre à ses employés la couverture des médicaments d'ordonnance et des médicaments biologiques de même que le remboursement de consultations en naturopathie, physiothérapie, chiropratique, massothérapie, thérapie du sport et orthophonie. Tous les employés de l'AFSC disposent d'un compte de frais médicaux qui leur permet de compléter la gamme des services offerts par le régime collectif d'avantages sociaux et de gérer avec plus de souplesse leurs dépenses en santé.

Étant consciente des besoins particuliers de leurs employés plus âgés, l'AFSC les aide à planifier leur retraite en offrant des cours de planification de la retraite sur mesure pour employés de moins et de plus de 45 ans ainsi que des options de travail conduisant progressivement à la retraite et contribuant généreusement au régime de retraite à prestations déterminées.



Ayant son siège social à Saskatoon et comptant 55 employés à temps plein au Canada, cfactor Works Inc. est un développeur du programme Vibe HCM solution, un outil complet de gestion de talents et de ressources humaines. L'entreprise offre ses services principalement à la moyenne et grande entreprise regroupant des centaines d'employés de divers secteurs d'activité.

Les évaluateurs ACE et ARC ont été grandement impressionnés par cfactor et son engagement envers la mobilité et la flexibilité. Par exemple, la conception du siège social du centre-ville de Saskatoon est le résultat d'une collaboration entre architectes, concepteurs et employés, ce qui a permis d'inclure des caractéristiques permettant de soutenir les employés à mobilité

réduite. Un centre de conditionnement physique, dont l'adhésion est gratuite pour les employés, a été aménagé sur place au siège social et l'entreprise offre des choix alimentaires santé à peu de frais.

Les employés de cfactor ont également accès à des évaluations ergonomiques réalisées par des spécialistes afin de répondre aux défis physiques sur les lieux de travail.

Dans le dossier de présentation de cfactor, les employés avaient attribué une très bonne note au régime d'avantages sociaux de l'entreprise, citant à l'appui la souplesse du programme d'assurance-maladie et les primes d'assurance payées en totalité par l'employeur, sans période d'attente pour les nouveaux employés.

Le processus de sélection

Il s'agit de l'année inaugurale du programme visant à souligner les meilleures pratiques en matière d'arthrite des entreprises chefs de file, partout au Canada. Et pour cette première année, 72 candidatures d'entreprises ont été soumises, représentant un bassin d'environ 140 000 travailleurs.

Le comité ACE souligne la contribution de trois entreprises, dans trois catégories : petite entreprise (de 1 à 99 employés), moyenne entreprise (de 100 à 500 employés) et grande entreprise (plus de 500 employés). Sur la base de documents écrits et d'entrevues avec les employés et employeurs, le comité ACE et son partenaire scientifique, le centre Arthrite-recherche Canada, ont procédé à l'évaluation des candidatures d'entreprises reçues, en fonction de trois critères :

1. Avantages organisationnels (adaptation du poste de travail, assurance-santé, remboursement par un régime d'assurance complémentaire des médicaments et des services prescrits contre l'arthrite, prestation d'invalidité à court et à long terme, politiques de travail à la maison, possibilités de partage de poste, horaire de travail flexible, congés de maladie et congés spéciaux, politique de congé sans traitement, aide au retour au travail, soins aux enfants).
2. Lieu physique de travail (poste de travail/ergonomie, installations de conditionnement physique sur place, pauses d'étirement et de remise en forme, casiers pour vélos et douches, choix santé à la cafétéria ou dans les machines distributrices).
3. Formation des employés (bulletins, site internet ou intranet, programme de conseils aux employés, tables rondes, blogues et groupes de soutien par les pairs).

Message aux employés :

Communiquez et engagez le dialogue avec votre employeur au sujet de votre arthrite

Le point de la situation

Vous travaillez et soudainement on vous apprend que vous souffrez d'arthrite. Il se peut qu'au début vous soyez tenté de nier que votre maladie puisse nuire à votre rendement ou vous empêche de faire votre travail de façon appropriée (et peut-être est-ce le cas au stade précoce de la maladie). Mais au fur et à mesure de la progression de la maladie, vous devrez admettre avoir de plus en plus de difficulté à vous acquitter de vos tâches principales. La fatigue s'installe, le niveau de douleur augmente inexorablement, vos articulations sont irritées et gonflées. Que faire ? Vous avez besoin de travailler. Vous avez des responsabilités envers vous-même et votre famille. Et vous n'avez certainement pas laissé vos ambitions et projets de carrière au vestiaire avant d'aller consulter votre rhumatologue. Vous avez toujours été quelqu'un qui réussit, tirant une certaine fierté de votre contribution à votre milieu de travail. Comment alors résoudre le problème ?

La difficulté de concilier les impératifs de votre maladie et les exigences de votre vie professionnelle est beaucoup plus grande chez plusieurs personnes atteintes d'arthrite; le public en général est peu conscient de l'impact systémique de l'arthrite sur l'esprit et le corps. L'arthrite, n'est-ce ce pas cette maladie dont il faut se préoccuper quand on devient vieux, grincheux et fin prêt pour la retraite ? C'est une image qui perdure, malheureusement. Mais vous êtes encore loin du moment où vous devrez vérifier les conditions de vie à la maison pour retraités « Les arpens ombragés ».

Non, vous êtes loin d'être prêt pour la maison de retraite. Parallèlement, votre maladie pose des exigences auxquelles vous vous devez de répondre de façon intelligente. Et dans de nombreux cas, si vous ne le faites pas, vous pouvez hâter plutôt que retarder la progression de la maladie et faire en sorte qu'arrive plus tôt que prévu ce jour funeste où vous ne serez plus en mesure de travailler.

Une bonne communication est cruciale

Supposons que le temps soit venu pour vous de regarder du côté des « accommodements au travail ». Quelles sont les étapes à suivre et à quoi pouvez-vous vous attendre ? En premier lieu, il vous faut définir clairement vos besoins. Puis, vous devez justifier votre demande par des preuves ou des renseignements fournis par votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé concernant vos limites (n'hésitez pas à demander un avis professionnel ou de l'information fournie par vos pairs via le comité ACE sur tout point nécessitant d'après vous un éclaircissement). Vous devrez peut-être demander un congé de maladie additionnel ou un peu plus



de temps libre, un remaniement de votre programme journalier ou de votre horaire de la semaine ou vous aurez besoin que l'on apporte certaines modifications ergonomiques à votre poste de travail. Si vous prévoyez avoir besoin de vous absenter du travail, indiquez pour combien de temps et s'il existe une possibilité que cette absence se prolonge au-delà de la date prévue. Vous voudrez peut-être explorer le télétravail, si c'est une solution de rechange possible pour votre type d'emploi. Ces types de demandes sont généralement considérés comme « raisonnables » dans la plupart des cas et pour la plupart des types d'emploi, mais gardez à l'esprit qu'il n'existe pas de solution unique pour tous.



Pour que ça fonctionne : l'étude ARC à la recherche de participants

Dre Diane Lacaille et son équipe de recherche du centre Arthrite-recherche Canada en sont au stade d'évaluation d'une étude intitulée « Arthrite et emploi : pour que ça fonctionne ». Ce projet porte sur les défis de rester au travail en offrant de l'information et des techniques de gestion de l'arthrite, au travail.

Actuellement, ce programme en ligne est évalué dans le cadre d'essais comparatifs randomisés afin de tester son efficacité à aider les personnes à demeurer sur le marché du travail. Les résultats sont prévus au plus tôt pour 2015 ou 2016. Suivra ensuite l'accès au programme pour le grand public. Si les conclusions confirment l'efficacité du programme, il contribuera à aider les personnes atteintes d'arthrite à se maintenir sur le marché du travail, à demeurer productives et

motivées à continuer de travailler.

Nous vivons à une époque passionnante pour la recherche sur l'arthrite et le travail de Dre Lacaille et de son équipe vient combler un besoin criant en matière d'autogestion de l'arthrite et d'employabilité. Grâce à ce travail et à une sensibilisation accrue envers les capacités d'employés atteints d'arthrite, nous serons plus nombreux à persister sur le marché du travail avec divers degrés d'adaptation et d'ajustements, une situation gagnante, autant pour l'employé que pour l'employeur.

Si vous souffrez d'une forme d'arthrite inflammatoire et que vous occupez un emploi rémunéré, vous pourriez être un participant admissible à cette étude. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec nous à info@jointhealth.org.

Au sujet d'Arthritis Consumer Experts

Qui nous sommes

Arthritis Consumer Experts (ACE) offre aux Canadiens et Canadiennes atteints d'arthrite une formation fondée sur la recherche, une formation en sensibilisation à l'arthrite, un lobby influent et de l'information. Nous aidons les personnes vivant avec leur maladie et à prendre part au processus décisionnel concernant la recherche et les soins de santé. Les activités d'ACE sont orientées par les membres et dirigées par des personnes atteintes d'arthrite, d'éminents professionnels de la santé et le Conseil consultatif d'ACE. Pour en savoir plus sur ACE, rendez-vous à www.jointhehealth.org

Principes directeurs et reconnaissance de financement

Les soins de santé constituent un droit de la personne. Ceux qui oeuvrent dans le domaine des soins de santé, surtout s'ils peuvent tirer profit de la maladie d'autrui, ont la responsabilité morale d'examiner les actes qu'ils posent et leurs conséquences à long terme et de s'assurer que tous en bénéficient. Ce principe équitable devrait être adopté par le gouvernement, les citoyens et les organismes à but lucratif et à but non lucratif. Il est une quasi-nécessité et le meilleur moyen de contrebalancer l'influence d'un groupe particulier. ACE réinvestit tout profit provenant de ses activités dans ses programmes de base pour les Canadiens et Canadiennes vivant avec l'arthrite.

Pour séparer totalement son programme, ses activités et ses opinions de celles des organisations qui soutiennent financièrement son travail, ACE respecte les principes directeurs suivants :

- ACE demande uniquement des subventions sans restrictions à des organismes privés et publics pour soutenir ses programmes de base.
- Aucun employé d'ACE ne reçoit des titres participatifs d'une organisation oeuvrant dans le domaine de la santé ni ne profite d'un appui non

financier fourni par une telle organisation.

- ACE divulgue toutes les sources de financement de toutes ses activités.
- Les sources de tout le matériel et de tous les documents présentés par ACE sont fournies.
- Libre de toute préoccupation ou contrainte imposée par d'autres organisations, ACE prend position sur les politiques de santé, les produits et les services en collaboration avec les consommateurs atteints d'arthrite, le milieu universitaire, les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement.
- Les employés d'ACE ne participent jamais à des activités sociales personnelles avec des organisations qui appuient ACE.
- ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

Remerciement

ACE remercie Arthrite-recherche Canada (ARC) d'avoir effectué la révision scientifique de JointHealth™.



Reconnaissance de financement

Au cours des 12 derniers mois, le comité ACE a reçu des subventions sans restrictions de la part de : BIOTECanada, Bristol-Myers Squibb Canada, Centre de recherche sur l'arthrite du Canada, Corporation AbbVie, Amgen Canada, GlaxoSmithKline, Hoffman-La Roche Canada Ltée, Instituts de recherche en santé du Canada, Consortium canadien de recherche en rhumatologie, Celgene Inc., Janssen Inc., Pfizer Canada, Purdue Pharma L.P., Hôpital St-Paul de Vancouver et l'université de la Colombie-Britannique. ACE a également reçu des dons privés provenant des membres de la collectivité arthritique (personnes souffrant d'arthrite) de partout au Canada. Le comité ACE remercie ces organismes privés et publics de même que les membres de la collectivité arthritique pour leur soutien.



1228 Hamilton Street, Bureau 200 A
Vancouver, C.-B. V6B 6L2

t: 604.974.1366

e: feedback@jointhehealth.org
www.jointhehealth.org

ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

© ACE Planning & Consulting Inc. 2013

Décharge

Les renseignements contenus dans le présent bulletin ou toute autre publication du comité ACE ne sont fournis qu'à titre informatif. Ils ne doivent pas être invoqués pour suggérer un traitement pour un individu particulier ou pour remplacer la consultation d'un professionnel de la santé qualifié qui connaît les soins médicaux dont vous avez besoin. Si vous avez des questions sur les soins de santé, consultez votre médecin. Vous ne devez jamais vous abstenir de suivre l'avis d'un médecin ou tarder à consulter un médecin à cause de ce que vous avez lu dans toute publication du comité ACE.



1228 Hamilton Street, Bureau 200 A Vancouver, C.-B. V6B 6L2

